

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

CONVOCATION DU 31 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pithiverais ;
- Présentation du rapport annuel 2017 (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du Pithiverais
- Désignations à la commission de contrôle des listes électorales
- Rénovation de l'éclairage de Rougemont – Demande de subvention
- Questions diverses.

L'an deux mil dix-huit, le 9 novembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Alain DI STEFANO, Maire.

Présents : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Emmanuel VERDONI, Christelle GUERIN, Muriel FOUCHÉ, Olivier DURAND, Bruno CHAVANES, Jackie BRUNEAU, Palmyre VOIZE, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Absente excusée : Françoise ROUAULT

Secrétaire de séance : Bruno CHAVANES

o
o o

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule et compte tenu des impératifs de délais, M. le Maire demande au Conseil d'approuver l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation des statuts de la Communauté de communes du Pithiverais (CCDP) ;
- Approbation du transfert de nouvelles compétences facultatives à la Communauté de communes du Pithiverais (CCDP) ;
- Délibération budgétaire modificative - Assainissement ;
- Aménagement de "L'Atelier" – Marché à procédure adaptée - Attribution du lot 1 : Désamiantage, démolition.

Ces adjonctions sont adoptées à l'unanimité.

o
o o

2018-46 - Présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pithiverais

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pithiverais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-47 - Présentation du rapport annuel 2017 (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pithiverais, pour l'année 2017.

Ce rapport rappelle le fonctionnement du service et ses différentes missions :

- contrôle de conception et d'implantation ;
- contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- diagnostic des installations existantes ;
- contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- réhabilitation ;
- conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-48 - Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du Pithiverais

Le Conseil municipal a approuvé les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 21 septembre 2018 actant l'évaluation des charges transférées liées :

- Au transfert des bâtiments scolaires,
- Au transfert de la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement,
- Au transfert de la contribution à la fourrière animale départementale,
- Au transfert de la contribution au SDIS,
- Au transfert de la contribution à la mission locale,
- A la restitution de la bibliothèque et du terrain de sport d'Autruy-sur-Juine,
- A la restitution de la bibliothèque de Sermaises.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-51 - Approbation des statuts de la Communauté de communes du Pithiverais (CCDP)

Le Conseil municipal a approuvé les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais lesquels prévoient notamment :

- Les nouvelles compétences obligatoires imposées notamment par la loi NOTRe,
- Les compétences optionnelles telles que déterminées précédemment par délibération du 20 septembre 2018 et précisées par l'intérêt communautaire annexé aux statuts,
- Les compétences facultatives telles que déterminées précédemment par délibérations du 24 octobre 2018,
- La fixation du siège de la Communauté de Communes du Pithiverais 5 route de Toury, ZA Le Moulin de Pierre 45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-52 - Approbation du transfert de nouvelles compétences facultatives à la Communauté de communes du Pithiverais (CCDP)

Le Conseil municipal a approuvé le transfert des compétences facultatives suivantes, lesquelles seront intégrées aux statuts de la CCDP après entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de transfert pris à l'issue de la procédure de consultation des communes membres :

- Contribution au Syndicat départemental de fourrière animale,
- Contribution au Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-49 - Désignations à la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal,

Vu la lettre en date du 15 octobre 2018 du Préfet du Loiret relatif aux modalités de mise en place des futures commissions de contrôle des listes électorales :

- Désigne pour siéger au sein de cette future commission municipale, en qualité de conseillers municipaux :

- DURAND Olivier, titulaire ;
- BRUNEAU Jackie, suppléant ;

- Propose à M. le Préfet, pour assurer le rôle de délégué de l'administration, les candidatures de :

- GAGET Catherine, titulaire ;
- PASQUET Nadine, suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-50 - Rénovation de l'éclairage public - Demande de subvention au SIERP

Le Conseil municipal,

Vu l'intérêt qui s'attache à l'installation d'éclairages à LED sur le plan économique et environnemental et la nécessité de procéder, par tranche, à la rénovation et à la modernisation de certains éclairages publics de la Commune ;

Après en avoir délibéré,

Décide de faire installer des éclairages à LED dans le bourg de Yèvre-la-Ville et à Rougemont, en lieu et place des éclairages traditionnels ;

Approuve le plan de financement ci-dessous des travaux pour un montant de 16 803 € H.T et autorise le Maire à régler les factures correspondantes ;

Autorise le Maire à solliciter une subvention du SIERP d'un montant de 12 512 €.

Equipements	Nombre	Subvention	Total HT
Lanternes à LED	34	330 €	11 220 €
Horloges astronomiques	4	250 €	1 000 €
Mise en conformité d'une armoire d'éclairage public pour 584 € HT	1	50 %	292 €
Subvention sollicitée du SIERP			12 512 €
Commune – Autofinancement	25,5 %		4 291 €
Montant total des travaux H.T.			16 803 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-53 - : Délibération budgétaire modificative - Assainissement

Le Conseil municipal est informé que sur le budget de l'assainissement des opérations pour le compte de tiers ont été initiées depuis plusieurs années, via le compte 4581 (Dépenses) et le compte 4582 (Recettes) et que les écritures se présentent de la façon suivante :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte 4581 D : 446 527,49 €
- Compte 4582 C : 446 528,36 €

En conséquence, la Trésorerie a informé la Commune qu'à ce jour il existait une différence de 0,81 € en dépense qu'il convient de mandater pour solder ces opérations en passant les écritures suivantes ;

C/2156 Matériel spécifique d'exploitation – 0,81 € €
C/4581 Dépenses pour compte de tiers + 0,81 € €

Le Conseil approuve la modification des écritures comptables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-54 - Aménagement de "L'Atelier" – Marché à procédure adaptée **Attribution du lot 1 - Désamiantage, démolition**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 28 concernant la passation de marchés à procédure adaptée ;

Vu sa délibération n° 2018-14 du 6 juillet 2018 autorisant le Maire à lancer une consultation sous forme de marchés à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux et aménagements de l'espace à vocation touristique, culturelle et professionnelle, dénommé "L'Atelier", à Yèvre-le-Châtel ;

Vu les résultats de cette consultation pour le lot 1, Désamiantage, démolition, consignés dans l'analyse des offres en date du 2 novembre 2018 et compte tenu des délais administratifs préalables à la réalisation de ces travaux ;

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir, pour lot 1, Désamiantage, démolition, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Autorise le Maire à régler les factures correspondantes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le Conseil municipal :

- nomme Mme Christelle GUERIN suppléante au SIIS Givraines-Yèvre et est tenu informé de la teneur d'une réunion avec l'Inspecteur de l'Education nationale ;

- approuve l'adhésion au GIP RECIA pour la mise en œuvre du Règlement général à la protection des données ;

- est tenu informé du courrier de la section apicole de GDS Centre qui rappelle que la déclaration des ruchers est obligatoire chaque année, les formalités étant à la charge des apiculteurs ;

- est également informé du constat fait par l'entreprise chargée de l'entretien des cloches de l'église Sainte-Brigide qui a observé que les cloches provoquaient des mouvements du beffroi lors des sonneries, et notamment de l'Angélus. L'entreprise suggère une réduction du nombre de sonneries voire sa coupure.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par ailleurs, confronté au problème récurrent de stationnement, à Yèvre-le-Châtel, le Conseil municipal envisage la mise en place, dans la partie piétonne, de badges nominatifs, attribués aux seuls véhicules des riverains, et qui permettraient l'identification des véhicules.

Enfin, certaines dates sont rappelées :

- la réunion publique d'information sera organisée le samedi 24 novembre, à 17 heures, dans la salle des fêtes de Yèvre-la-Ville. Tous les habitants sont conviés à venir y assister pour évoquer et débattre de leurs préoccupations quotidiennes ;

- la cérémonie des vœux à laquelle tous les habitants sont conviés est fixée au samedi 12 janvier 2019, à 17 heures ;

- le traditionnel repas offert aux aînés par la Commune est fixé au dimanche 24 mars 2019.

- le ramassage des encombrants est programmé pour le 1^{er} mars 2019.

La séance est levée à 22 heures 25

Affiché le 12 novembre 2018

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

Les membres présents,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Di Stefano', with a long horizontal flourish extending to the right.

Alain DI STEFANO